

L'État-nation rempart contre l'islam politique



L'implosion de l'Irak et de la Syrie, les deux États-nations arabes les plus développés et partiellement laïques, a permis l'émergence d'une puissance comme l'ÉI qui revendique la restauration du califat aboli en 1924.

Avec Nestor
Lacourry

Depuis plusieurs mois les chrétiens d'Orient – sans parler des Kurdes yézidis – sont en train d'être massacrés en Irak et en Syrie. Une présence deux fois millénaire va définitivement disparaître victime de la barbarie de l'État islamique (ÉI).

L'implosion de l'Irak et de la Syrie, les deux États-nations arabes les plus développés et partiellement laïques – mais aussi de la Libye, tandis que l'Égypte et la Tunisie touchées par les pseudos "printemps arabes" sont fragilisées – survenue dans un contexte de renouveau de l'islam dit politique a permis l'émergence d'une puissance comme l'ÉI qui revendique la restauration du califat aboli en 1924. Une telle évolution n'est en rien illogique au regard de la doctrine politique classique musulmane.

La communauté musulmane (*umma*) fondée par Muhammad à Médine constituait la société idéale qui était dirigée par le calife, "successeur" – sur le plan politique – de ce dernier. En dépit de son prestige, le califat a fini par être victime du triomphe au XIX^e siècle du modèle occidental de l'État-nation qui cristallise le sentiment d'appartenance dans un cadre politique plutôt que religieux. Cependant, dès 1928 avec les Frères musulmans, et aujourd'hui avec l'ensemble des courants islamistes, la supériorité absolue de l'*umma* qui transcende le système imparfait et temporaire de l'État-nation n'a jamais cessé d'être proclamée. Avant d'être membre d'un État ou d'une nation, le musulman appartiendra toujours à l'*umma*, seule communauté véritablement légitime car totalement soumise à la loi de Dieu.

La déstabilisation des États-nations irakien et syrien a créé les conditions d'une restauration du califat – pour l'instant autoproclamé – par le plus fanatique des différents groupes islamistes sunnites qui sévissent au Proche-Orient, sachant que dans un contexte révolutionnaire, les franges les plus extrémistes triomphent toujours. L'ÉI mène méthodiquement le jihad, la "guerre légale" contre ceux qui refusent son autorité, suivant la doctrine classique musulmane qui divise le monde entre la "maison de l'islam" (*dar al-islam*), l'ensemble des territoires où la *sharia* s'applique, et la "maison de la guerre" (*dar al-harb*) soumise à la menace du jihad. La "maison de la trêve" (*dar al-suhl*) – dont les habitants ont la faculté d'acheter la paix – constitue une création tardive qui est généralement ignorée des traditionalistes. De même, le choix donné par l'ÉI aux chrétiens capturés entre la conversion à l'islam, le paiement du tribut en tant que dhimmi ou la mort représente simplement l'application stricte de la prescription coranique : "Combattez-[les gens du Livre] jusqu'à ce qu'ils payent directement le tribut (*jizya*) après s'être humiliés" (s. 9, v. 29). De fait, la puissance militaro-financière et la sauvagerie de l'ÉI n'appellent qu'une seule réponse : son éradication totale par la force armée.

Ces événements dramatiques ont des conséquences directes en France et dans tous les pays européens comprenant des populations musulmanes. Ainsi, plus d'un millier de Français se trouvent actuellement dans les rangs des jihadistes. À leur retour en France, à l'instar d'un Mehdi Nemmouche, ces terroristes aguerris seront prêts à passer à l'action pour continuer le jihad contre les infidèles.

Ces minorités agissantes parfaitement organisées sont largement à l'origine du développement spectaculaire de l'islam, qui se matérialise par l'accroissement de sa visibilité dans l'espace public et par la multiplication des revendications d'ordre confessionnel qui mettent en péril la cohésion d'une société française sécularisée, adossée à des principes fondamentaux auxquels elles sont viscéralement hostiles. Ces fondamentalistes mènent une véritable guerre contre l'État-nation français, son système démocratique "impie", et tout particulièrement le principe de laïcité. Mais au lieu de réagir avec la fermeté nécessaire, l'État recule et l'Observatoire de la laïcité estimait en mai dernier que la laïcité "n'est pas en cause dans ses principes".

Rien n'est plus faux. On oublie souvent que la laïcité – qui assure la liberté religieuse individuelle et collective, tout en prévenant les citoyens de toute discrimination fondée sur l'appartenance confessionnelle grâce à la neutralité de l'État – constitue un principe récent et nouveau dans l'histoire de l'humanité. Il a connu une naissance, souvent douloureuse, dans le cadre des États-nations occidentaux. En France, il triomphe à l'issue d'un long conflit débuté en 1789 et achevé sous la Troisième République, notamment grâce à la loi de 1905, avec l'expulsion définitive des religions, concrètement de l'Église catholique et de son clergé, du champ politique et de la sphère publique.

Plus encore que le christianisme qui théoriquement distingue les sphères spirituelle et temporelle – "Rendez à César..." –, l'islam est difficilement compatible avec la laïcité, même si des pistes de solutions pourraient exister comme l'avaient notamment suggéré dès 1925 les analyses du penseur réformiste Ali Abderraziq. Las, ses théories novatrices ont été ignorées et, dès lors, rien n'échappe à l'emprise directe de Dieu car l'islam est *dîn*, mot intraduisible en français qui signifie bien plus « loi » que « religion », une Loi totale tournée vers la soumission de l'homme à Allah. Ainsi, l'islam enserme dans la foi toutes les manifestations de la vie ; de fait l'intégralité de la société, du droit et des institutions musulmanes porte le sceau du religieux.

La France est une République à la fois indivisible et laïque, précise l'article 1^{er} de la Constitution de 1958. Les pouvoirs publics doivent veiller au strict respect de ces grands principes et pourfendre toute forme de communautarisme, notamment religieux. L'heure n'est plus aux atermoiements ou aux "accommodements raisonnables" promus par certains auteurs bien-pensants au nom d'un angélique "vivre-ensemble". Enfin, et même si des voix commencent à s'élever – notamment depuis la décapitation de Hervé Gourdel en Algérie –, l'action de la minorité islamiste doit être explicitement dénoncée par les autorités musulmanes, en particulier le CFCM, au nom de la majorité silencieuse qui elle-même subit les dérives de leurs coreligionnaires extrémistes.

À ce jour, l'État-nation demeure l'armature la plus adaptée pour mettre en œuvre cette politique salutaire qui permettra d'éviter que le chaos qui ravage aujourd'hui la région berceau de la civilisation humaine s'étende à l'Europe en général et à la France en particulier.